



Évaluation de la recherche

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :
Centre de Recherches Juridiques
(CRJ)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université Grenoble Alpes

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Nelly Dupin, Présidente par
intérim

Marc Pichard

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président". (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Centre de Recherches Juridiques
Acronyme de l'unité :	CRJ
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
Nom du directeur (2019-2020) :	Nicolas KADA et Michel FARGE
Nom du porteur de projet (2021-2025) :	Ingrid MARIA et Romain TINIERE
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	3 thèmes : Justice et libertés ; Innovations ; Action publique et Territoires

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président(e) :	Président : Marc Pichard, Univ. Paris Nanterre
Experts :	Corinne Bléry, Université polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes) Mathieu Doat, Université de Perpignan Peggy Ducoulombier, Université Strasbourg (CNU 02) Gilles Guglielmi, Université Paris II Marie Christine Sordino, Université de Montpellier Ludovic Sposito, Université de Montpellier (PAR)

REPRÉSENTANT(E) DU HCÉRES

Pauline Türk

REPRÉSENTANT(S) DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

Thierry Ménissier, Vice-Président Recherche

INTRODUCTION

HISTORIQUE, LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

Le Centre de Recherche Juridique (CRJ) est une équipe d'accueil (EA n° 1965) créée en 1995. A la suite, d'absorptions et intégrations, il regroupe dorénavant la plupart des enseignants-chercheurs et des doctorants en droit privé et en droit public interne de la Faculté de droit de Grenoble.

Il est localisé au sein de l'Université Grenoble Alpes, à Saint-Martin d'Hères (621 avenue Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères).

L'écosystème de l'unité a été bouleversé au cours de la période d'évaluation : l'obtention d'un Idex en 2016, s'accompagne de la fusion des trois Universités grenobloises et de l'avènement de l'Université Grenoble-Alpes (UGA). Au 1^{er} janvier 2020, la COMUE disparaît à son tour avec l'apparition d'une Université intégrée – dans laquelle s'inscrit notamment l'Institut d'études politiques de Grenoble.

Au sein de cette très vaste université, le CRJ est rattaché au « Pôle sciences sociales » (PSS) qui réunit les disciplines historiquement dotées d'une agrégation du supérieur (soit les sections 01 à 06 de l'actuel CNU).

L'environnement institutionnel est globalement source d'opportunités en particulier sur le plan financier (appels à projets, contrats doctoraux, soutien aux frais de soutenance, etc.).

DIRECTION DE L'UNITÉ

Nicolas Kada et Michel Farge

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS-2

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Trois thèmes structurent l'activité de l'unité :
Justice et libertés ;
Innovations ;
Action publique et Territoires.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Nom de l'unité : Centre de Recherches Juridiques - CRJ		
Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	22	
Maîtres de conférences et assimilés	39	
Directeurs de recherche et assimilés	0	
Chargés de recherche et assimilés	0	
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	3	
Sous-total personnels permanents en activité	64	
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	7	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
Doctorants	70	
Autres personnels non titulaires	0	
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	77	
Total personnels	141	

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

Unité de recherche rassemblant une soixantaine d'enseignants-chercheurs, le CRJ se caractérise par son dynamisme qui se traduit dans la production scientifique, sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif.

L'engagement résolu de l'unité dans la politique de contractualisation de la recherche voulue par la tutelle a porté ses fruits de manière remarquable, tant en termes d'acquisition de ressources que de visibilité de la recherche en droit à Grenoble.

L'identité de l'unité, dont la structure actuelle est en réalité très récente, doit certes être consolidée – en externe comme en interne. En externe, outre que le nom de l'unité ne permet guère de la distinguer, le choix, assumé par la direction, de se définir comme l'unité de recherche juridique « généraliste » de l'UGA peut constituer un risque, en particulier de mauvaise identification des forces du CRJ. En interne, le sentiment d'appartenance à un collectif doit être affermi par des initiatives qui permettent de réunir tous les membres de l'unité, doctorants comme enseignants-chercheurs, malgré la grande diversité de leurs domaines de spécialité.

Il n'en demeure pas moins que, pour relever les défis qui l'attendent, dans un environnement institutionnel pas complètement stabilisé, le CRJ dispose d'atouts aussi nombreux que précieux : son équipe administrative ; ses partenariats ; sa visibilité dans ses domaines d'excellence historiques ; ses objets de recherche originaux et novateurs ; surtout, la vitalité de ses enseignants-chercheurs qui n'est pas bridée par une structure qui serait trop rigide.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

NB : CETTE PARTIE DU RAPPORT EST CONFIDENTIELLE. ELLE N'EST DIFFUSÉE QU'AUX TUTELLES ET AUX MEMBRES DE L'UNITÉ.

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

Le précédent rapport d'évaluation soulignait deux faiblesses principales :

- d'une part, malgré l'abandon apparent d'une structuration en équipes au profit d'une structuration par thèmes, la persistance des anciennes structures comme de recherches « hors thèmes » ;
- d'autre part, une lisibilité insuffisante, en raison à la fois de la multiplicité des thèmes et d'un affichage ne faisant pas assez de place au CRJ.

La préconisation principale était : « La lisibilité du CRJ devrait être renforcée, ce qui passe par la mise en avant de thèmes de recherche en nombre raisonnable. La création de thèmes nouveaux qui peut se comprendre pour intégrer les nouveaux enseignants-chercheurs devrait s'accompagner de la disparition de thèmes ou du regroupement de ceux existants ».

Le message a été entendu. Le passage de sept à trois thèmes, dessinés à partir des forces vives de l'unité pour rendre compte de son activité effective, correspond aux préconisations du précédent rapport.

Parallèlement, de nombreux efforts ont été déployés pour asseoir l'identité du CRJ et favoriser le sentiment d'appartenance de ses membres à l'unité elle-même – même si les résultats ne sont pas encore *optima*.

CRITÈRE 1 : PRODUITS et ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE

A – Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifique

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	CRJ
Journaux / revues	
Articles scientifiques (nombre total)	583
Articles scientifiques en anglais ou dans une autre langue étrangère (<i>SHS uniquement</i>)	NR
Articles de synthèse / revues bibliographiques (nombre total)	NR
Articles de synthèse / revues bibliographiques en anglais ou dans une autre langue étrangère (<i>SHS uniquement</i>)	NR
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) (nombre total)	20
Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques, etc.) en anglais ou dans une autre langue étrangère (<i>SHS uniquement</i>)	2
Commentaires d'arrêts (<i>SHS uniquement</i>)	414
Ouvrages	
Monographies, éditions critiques, traductions (nombre total)	34
Monographies, éditions critiques, traductions en anglais ou dans une autre langue étrangère (<i>SHS uniquement</i>)	NR
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique (nombre total)	80
Direction et coordination d'ouvrages scientifiques / édition scientifique en anglais ou dans une autre langue étrangère	NR
Chapitres d'ouvrage (nombre total)	422
Chapitres d'ouvrage en anglais ou dans une autre langue étrangère	NR
Thèses éditées	10
Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche	
Éditions d'actes de colloques / congrès	142
Articles publiés dans des actes de colloques / congrès	4
Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche	215
Produits et outils informatiques	
Logiciels	NR
Bases de données	NR
Outils d'aide à la décision	NR
Cohortes	NR
Corpus (<i>SHS uniquement</i>)	NR
Développements instrumentaux et méthodologiques	
Prototypes et démonstrateurs	NR
Plateformes et observatoires	NR

Autres produits propres à une discipline	
Créations artistiques théorisées, mises en scène, films	NR
Activités éditoriales	
Participation à des comités éditoriaux (journaux scientifiques, revues, collections, etc.)	NR
Direction de collections et de séries	NR
Activités d'évaluation	
Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques (relecture d'articles / reviewing)	NR
Évaluation de projets de recherche	NR
Évaluation de laboratoires	NR
Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	NR
Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives	
Contrats européens ERC en tant que porteur	0
Contrats européens ERC en tant que partenaire	0
Autres contrats européens en tant que porteur	0
Autres contrats européens en tant que partenaire	0
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que porteur	8
Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) en tant que partenaire	NR
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que porteur	NR
Contrats avec les collectivités territoriales en tant que partenaire	NR
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que porteur	NR
Contrats financés dans le cadre du PIA en tant que partenaire	NR
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que porteur	NR
Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, etc.) en tant que partenaire	NR
Post-doctorants et chercheurs accueillis	
Post-doctorants (nombre total)	2
Post-doctorants étrangers	1
Chercheurs accueillis (nombre total)	NR
Chercheurs étrangers accueillis	NR
Indices de reconnaissance	
Prix et/ou distinctions	NR
Appartenance à l'IUF	1
Responsabilités dans des sociétés savantes	NR
Organisations de colloques / congrès à l'étranger	1
Invitations à des colloques / congrès à l'étranger	4
Séjours dans des laboratoires étrangers	2

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRJ déploie une activité remarquable, sur le plan quantitatif comme qualitatif.

Les publications sont nombreuses. Les moyennes de production par enseignant-chercheur sont de 8 articles, 6 commentaires d'arrêts, 1 direction d'ouvrage et ½ monographie au cours du contrat. Si les disparités sont fortes, très rares sont les membres de l'unité qui ne publient pas.

Les supports de publication sont adéquats : en particulier, les revues de premier plan (Semaine juridique, RTDH, RFDA, AJDA) sont privilégiées.

Sur le plan qualitatif, le CRJ parvient tout à la fois à asseoir sa présence dans ses domaines d'excellence (en particulier, droit des collectivités territoriales, droit de la famille, droit pénal, droit de la propriété intellectuelle) et à défricher de nouveaux champs (droit électoral, droit de la recherche, droit des innovations biologiques, notamment) ou à investir des objets originaux au sein de la recherche juridique (la montagne).

In fine, la diversité des champs de recherche rend parfaitement compte de l'ambition portée par l'unité de se caractériser par sa vocation généraliste.

Incité par la tutelle à investir le champ de la recherche sur contrat, le CRJ a rencontré en la matière un succès qui le singularise au sein des unités de recherche en droit françaises. Avec 11 contrats sur la période (dont 3 contrats ANR comme porteurs (1 obtenu avant mais réalisé pendant) et 1 comme partenaire) le CRJ peut se targuer de résultats remarquables, qui illustrent la crédibilité scientifique de l'unité et de ses membres auprès des financeurs et l'expertise acquise en matière de montage de projets.

La culture de la recherche sur contrat n'est pas confinée à quelques membres isolés ou à un axe mais s'est diffusée au sein de l'ensemble de l'unité.

Cette mobilisation de l'unité autour de la recherche collective sur contrat n'a pourtant pas nui aux démarches de production individuelle : l'équilibre entre les types de recherche comme, du reste, entre les supports de publications (commentaires de décisions, articles, monographies ...) doit être loué.

L'animation scientifique est également de premier plan : colloques, journées d'étude et conférences sont nombreuses (plus de quarante). Elles participent à la visibilité de l'unité sur le plan national, comme l'attribution d'une chaire d'excellence Jean Monnet ou la direction du GRALE par un des membres de l'unité.

Points faibles et risques liés au contexte

La profusion de productions dans les champs les plus divers, si elle correspond à l'ambition généraliste de l'unité, expose à un risque de dilution de ses domaines d'excellence – que reflète la liste des productions fournie dans le dossier d'autoévaluation déposé : quoique organisé par thème, le document voit se côtoyer des productions extrêmement hétérogènes - quand le classement lui-même ne suscite pas la perplexité (un article sur le prosélytisme listé dans l'axe territoires ; chronique sur la *soft law* classée dans plusieurs axes, etc.).

En d'autres termes, la diversité des productions risque de masquer les priorités de la recherche

Par ailleurs, et bien que l'unité mette à disposition de ses membres des crédits d'aide à la traduction, les productions en langue étrangère et en particulier anglaise, sont rares. La visite a permis de constater que certains membres de l'unité étaient, d'expérience, sceptiques sur l'efficacité de la traduction pour assurer le rayonnement à l'international des productions. Il n'en demeure pas moins que la diffusion des travaux à destination d'un public étranger et francophone pourrait être améliorée, ne serait-ce que par un accroissement de la pratique du dépôt d'articles *in extenso*, et pas de simples notices, sur HAL – malgré les réserves exprimées au cours de la visite, justifiées par la volonté, non dépourvue de légitimité, de préserver les meilleures relations possibles avec les éditeurs.

Enfin, la coexistence de membres relevant des sections 01 et 02 du CNU devrait favoriser le dépassement des frontières traditionnelles entre droit privé et droit public : si certaines productions illustrent cette volonté de dépassement, elles ne sont probablement pas assez nombreuses encore.

Appréciation sur la production, le rayonnement et l'attractivité de l'unité

La vitalité de la recherche au sein du CRJ est remarquable. Les publications nombreuses, sur les supports adéquats, assurent le rayonnement de l'unité – que pourrait toutefois améliorer une politique plus affirmée de diffusion à l'international. Par son investissement tout à la fois de la recherche sur contrat et d'objets de recherche originaux et porteurs, l'unité se singularise au sein de la recherche juridique française – même si son identité pourrait être consolidée.

B - Interactions avec l'environnement non académique (impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé)

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	CRJ
Brevets, licences et déclarations d'invention	
Déclarations d'invention	NR
Brevets déposés	NR
Brevets acceptés	NR
Brevets licenciés	NR
Interactions avec les acteurs socio-économiques	
Contrats de R&D avec des industriels	
Conventions Cifre	4
Créations de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)	NR
Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques	NR
Création d'entreprise, de start-up	NR
Activités d'expertise scientifique	
Activités de consultant	NR
Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation	NR
Expertise juridique	NR
Rapports d'expertises techniques, produits des instances de normalisation	3
Produits destinés au grand public	
Émissions radio, TV, presse écrite	NR
Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, produits de médiation scientifique, débats science et société, etc.	NR

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRJ, en raison de son ambition généraliste, a vocation à être le partenaire de la plupart des acteurs du tissu socio-économique local en attente d'expertise sur les questions juridiques. Cette vocation s'est traduite à travers la conclusion d'une convention entre le barreau de Grenoble et le CRJ (accès gratuit aux manifestations organisées en contrepartie d'une allocation annuelle de 9 000 euros par an et de la mise à disposition de la salle de conférence de l'ordre).

Au-delà, les manifestations scientifiques sont régulièrement soutenues par les acteurs locaux (en particulier par les collectivités territoriales qui apportent un soutien logistique, tout spécialement à travers la mise à disposition de salles) ou donnent lieu à la perception de ressources propres non-négligeables (droits d'inscription). Par ailleurs, six CIFRE ont pu être conclues au cours du contrat.

Des objets de recherche particulièrement originaux illustrent par ailleurs le souci de ne pas pratiquer une recherche « hors-sol » et de répondre aux attentes des acteurs économiques, sur le plan local (travaux relatifs à la montagne) comme national ou européen (Contrat ANR CommonPlant, Contrat ANR BioCulturalis, Contrat GIP mission de recherche « Droit et justice » sur les smart-contracts, notamment). Les décisions de justice des juridictions locales constituent la matière d'autres recherches (notamment, Contrat GIP mission de recherche « Droit et justice » sur la barémisation de la justice) dont les résultats sont valorisés auprès des acteurs de terrain.

En outre, un effort de médiation scientifique en direction du public le plus large est accompli dans le cadre de conférences citoyennes organisées hors les murs de l'Université (en particulier, mais pas seulement, dans le cadre de la Chaire Jean Monnet). Le site internet constitue une vitrine agréable de l'unité que complète la chaîne « Youtube » du CRJ, qui participe à la diffusion des productions en direction du public le plus vaste.

Points faibles et risques liés au contexte

Trois points d'attention peuvent être signalés.

Le nom de l'unité ne permet pas aux acteurs non-académiques d'identifier aisément les ressources humaines qu'il recèle – même si le risque est difficile à surmonter sans modifier en profondeur la vocation généraliste du CRJ.

Faute de formalisation des relations avec certains acteurs, la dépendance de celles-ci à des liens interpersonnels constitue un risque.

La conclusion de conventions entre le CRJ et ses partenaires institutionnels (ordres professionnels, collectivités territoriales, ...), sur le modèle de celle qui lie le CRJ avec le barreau de Grenoble, permettrait d'y pallier.

Le dossier d'autoévaluation fait état de difficultés de mise en œuvre des CIFRE, en particulier des flux financiers à destination de l'unité, auxquels le CRJ a parfois dû renoncer : une amélioration de l'information en amont de la conclusion des conventions, dès le premier contact, serait de nature à éviter ces désagréments susceptibles de nuire, dans une mesure qu'il convient de ne pas exagérer, au développement de ces financements particulièrement précieux au regard de la rareté des contrats doctoraux à disposition de l'école doctorale de rattachement.

Appréciation sur les interactions de l'unité avec l'environnement non académique, les impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé

Le CRJ développe des interactions très significatives avec l'ensemble des partenaires socio-économiques concernés par ses activités de recherche.

Surtout, il investit des objets de recherche souvent originaux qui permettent de répondre aux attentes tant des opérateurs économiques que des juridictions.

Il ne néglige pas la diffusion des savoirs vers l'ensemble de la société.

C – Implication dans la formation par la recherche

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	CRJ
Produits des activités pédagogiques et didactiques	
Ouvrages	NR
E-learning, moocs, cours multimédia, etc.	NR
Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses	
Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues des thèses	NR
Nombre moyen d'articles par doctorant	NR
Formation	
Nombre de personnes Habilitées à Diriger des Recherches (HDR)	31
Nombre d'HDR soutenues	7
Doctorants (nombre total)	136
Doctorants bénéficiant d'un contrat spécifique au doctorat	27
Nombre de thèses soutenues	36
Durée moyenne des thèses	NR
Stagiaires accueillis (M1, M2)	NR
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master (nombre total)	NR
Personnes responsables d'une mention ou d'un parcours de master à labellisation internationale (Erasmus Mundus p ex.)	NR

Points forts et possibilités liées au contexte

13 mentions ou parcours de master correspondant aux 3 axes de recherche sont adossés au CRJ, en droit privé et public. Ces masters constituent un vivier pour le doctorat même si une part non négligeable des doctorants de l'unité proviennent d'autres universités, indice de l'attractivité du CRJ.

Au cours de la période évaluée, 16 contrats doctoraux ont été obtenus (2,7 par an, en moyenne) ; par ailleurs, 6 conventions CIFRE ont été conclues, ce qui correspond à une augmentation significative qui illustre une politique volontariste de diversification des sources de financement.

Sur le plan de l'accompagnement matériel, le CRJ développe une politique de soutien financier aux déplacements des doctorants : chacun d'eux bénéficie d'un « droit de tirage » d'une mission par an en France. Les missions internationales sont également prises en charge – même si seuls deux doctorants ont sollicité cette faculté au cours de la période évaluée.

Des matinées de présentation de thèse permettant des échanges sur le fond entre doctorants et spécialistes ont été organisées pour compléter les comités de suivi de thèse, à la dimension parfois trop peu scientifique.

Au terme du doctorat, le CRJ propose un soutien financier de 500 euros pour la publication du texte, sous la seule condition d'un dépôt de candidature aux fonctions de maître de conférences au CNU : 10 thèses ont bénéficié de ce soutien à la publication.

Du reste, les résultats à la qualification aux fonctions de MCF et les recrutements en tant que MCF sont très honorables.

Le CRJ s'est également engagé dans une politique d'incitation à la soutenance de HDR qui a porté ses fruits (7 soutenances au cours de la période évaluée) ; l'aptitude de l'unité à l'encadrement des jeunes chercheurs en est renforcée.

Points faibles et risques liés au contexte

S'agissant des financements, on peut regretter que le CRJ n'ait pas cherché, à la différence d'autres unités de recherche en droit, à bénéficier des supports qu'offre l'Idex.

En premier lieu, il faut souligner que seuls 9 des 80 doctorants de l'unité ont participé à la visite – bénéficiaires d'un financement, à une exception près : les échanges ont permis de vérifier que les doctorants non-financés étaient peu investis dans la vie de l'unité.

En second lieu, si les représentants des doctorants au sein du Conseil de laboratoire semblent en être des membres à part entière, et si donc la place des doctorants dans la vie institutionnelle de l'unité est effective, leur place dans la vie scientifique du CRJ pourrait être accrue.

Certains doctorants ont eu l'occasion de participer à une manifestation scientifique voire de publier, mais il ne semble pas exister de politique globale de l'unité en la matière.

Du reste, l'unité assume de ne pas porter de politique relative à l'entrée en doctorat : les sujets de thèse et profils des candidats ne sont pas discutés collectivement au sein de l'unité. Sans aller jusqu'à imposer des critères et une procédure, une discussion autour de la politique doctorale au sein du Conseil permettrait peut-être de limiter le taux, non négligeable, d'abandons constatés (25 au cours de la période).

Même s'il ne lui revient pas nécessairement de produire lui-même des indicateurs (qui relèvent probablement plus des missions de l'Université ou de l'École doctorale), le CRJ devrait être en mesure de communiquer sur l'insertion professionnelle des docteurs que l'unité a formés, afin de valoriser son activité de formation par la recherche.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche de l'unité

Les doctorants sont effectivement membres du CRJ : ils sont associés aux instances ; ils bénéficient des ressources financières de l'unité.

Mais il n'existe pas encore de véritable politique du CRJ à leur égard, en termes de critères de sélection à l'entrée en doctorat, d'accompagnement à la publication et, surtout, d'association aux travaux et manifestations scientifiques – ce qui conduit à des pratiques très disparates au sein de l'unité.

CRITÈRE 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ

Période du 01/01/2014 au 30/06/2019	CRJ
Pilotage, animation et organisation de l'unité	
Existe-t-il un règlement intérieur validé par la ou les tutelles ?	NON
Nombre de réunions du conseil de laboratoire qui régule la vie de l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	15 jusque 2018
Nombre de séminaires internes à l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	
Nombre de réunions spécifiques entre les personnels d'appui à la recherche (PAR) et la direction de l'unité ? (du 01/01/2014 au 30/06/2019)	100
Existe-t-il un lieu de convivialité au sein de l'unité ?	OUI
Existe-t-il une fiche de poste pour chaque personnel d'appui à la recherche (techniciens, ingénieurs, administratifs) au sein de l'unité ?	OUI
Existe-t-il un dispositif d'accompagnement pour répondre aux appels à projet au sein de l'unité ?	OUI
Existe-t-il une procédure de communication autre que le site WEB propre à l'unité ? (newsletter, etc.) ?	OUI Lettre d'information du Laboratoire

L'unité alloue-t-elle des moyens pour l'aide à la publication ?	OUI
L'unité alloue-t-elle des moyens pour l'aide à la publication en langue étrangère ? (aide à la traduction, <i>copy editing</i> , etc.)	OUI
Existe-il une politique incitative « Sciences Ouvertes » (dépôt HAL) au sein de l'unité ?	OUI
Parité	
Nombre de femmes dans l'unité ?	74
Nombre d'hommes dans l'unité ?	61
Nombre de femmes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'unité ?	32
Nombre d'hommes parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs dans l'unité ?	29
Nombre de femmes aux postes de responsabilité de l'unité (direction, sous-direction de l'unité, direction d'équipe, etc.)	1
Nombre d'hommes aux postes de responsabilité de l'unité (direction, sous-direction de l'unité, direction d'équipe, etc.)	2
Intégrité scientifique	
L'unité met-elle à disposition de ses personnels des cahiers de laboratoire ?	NON
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation à l'intégrité scientifique ?	OUI
Hygiène et sécurité	
L'unité a-t-elle une politique de formation à l'hygiène et sécurité ?	NON
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation aux risques psycho-sociaux ?	OUI via comités de suivi EDSJ
Existe-t-il un registre hygiène et sécurité ?	NON
Existe-t-il un document unique remis à jour chaque année ?	NON
Nombre d'assistants de prévention (avec arrêté de nomination) ?	NON
Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux	
Existe-t-il une charte de développement durable ou une section consacrée à ces enjeux dans le règlement intérieur ?	NON
Propriété intellectuelle et intelligence économique	
L'unité est-elle classée ZRR ?	NON
L'unité a-t-elle une politique de sensibilisation en termes de protection de données ?	NON
Existe-t-il un référent interne ou externe chargé de la sécurité des systèmes d'information ?	OUI à l'UGA
Existe-il un plan de SSI (Sécurité des systèmes d'information) ?	OUI à l'UGA

Points forts et possibilités liées au contexte

L'organisation de l'unité est classique : une direction (assurée conjointement par un ou une « privatiste » et un ou une « publiciste ») ; un bureau réunissant la direction et le personnel administratif (hebdomadairement, en principe) ; un conseil d'une vingtaine de membres (réuni cinq à six fois par an) ; une assemblée générale (une fois par an).

Cette organisation semble susciter l'adhésion des membres de l'unité et garantir un fonctionnement démocratique. La parole est très libre au sein de l'unité et les éventuels désaccords sont discutés dans une grande sérénité.

Les moyens mis à disposition de l'unité par la tutelle sont satisfaisants.

Le CRJ dispose de locaux très récents et agréables – même si on peut regretter l'absence d'un espace de convivialité dans lequel les membres de l'unité pourraient se retrouver.

En termes de ressources humaines, l'unité bénéficie d'une équipe administrative, renforcée au cours du contrat, de quatre personnes très appréciées des enseignants-chercheurs et des doctorants.

Les changements intervenus récemment à la direction de l'unité mais aussi au poste de responsable administrative n'ont suscité ni inquiétude ni désorganisation.

Des réunions de service régulières garantissent la circulation de l'information et la clarté de la répartition des tâches. La direction de l'unité facilite l'accès à la formation des agents.

En termes financiers, même si le seuil symbolique de 1000 euros par enseignant-chercheur membre de l'unité n'est pas atteint, la dotation récurrente, que viennent compléter d'importantes ressources propres, en particulier sur contrat (qui ont porté à plus de 160 000 euros en moyenne les ressources en 2016, 2017 et 2018), permet pour l'instant de répondre aux besoins de l'unité sans qu'aucun arbitrage majeur entre les sollicitations ne soit nécessaire.

A cet égard, il convient de souligner que le CRJ offre à ses membres de nombreux services : soutiens à la mobilité, nationale comme internationale, à la publication des jeunes docteurs, à la traduction, etc.

Des outils de communication interne sont mis en place (en particulier, une lettre électronique).

Points faibles et risques liés au contexte

L'absence de toute perspective de pérennisation d'un poste de personnel d'appui à la recherche en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur la tutelle pourrait fragiliser le service. Par ailleurs, le partage d'un autre poste avec une autre unité entraîne une situation administrative complexe - notamment s'agissant de l'entretien annuel, assuré par la direction de l'autre unité de rattachement.

Si la politique de recherche sur contrats a permis à l'unité de bénéficier de ressources importantes, la multiplication des conventions, malgré le soutien trouvé au sein de l'unité et auprès des services de l'université, crée un risque en termes de suivi, notamment financier.

Le comité d'experts a constaté la difficulté rencontrée par la direction à mettre en place au sein de l'unité des activités (journées d'étude, séminaires, etc.) qui permettent effectivement de fédérer l'ensemble des membres du CRJ. A l'exception de « Un auteur, un café », les initiatives prises à cette fin n'ont pas eu l'effet escompté, sur le plan quantitatif (nombre de collègues mobilisés) comme sur le plan qualitatif (absence de dépôt de contrat de recherche issu des manifestations organisées, objectif pourtant initialement visé).

La clef pour faire d'une constellation d'individualités une véritable communauté scientifique n'a pas encore été trouvée. Du reste, il est improbable qu'elle le soit au niveau des axes : il n'y a pas de consensus des membres autour de l'instauration de responsables d'axes en charge de leur animation scientifique, par crainte de voir se reconstituer des chapelles que personne ne semble regretter.

La communication en amont du dépôt de contrats de recherche ou d'organisation de manifestations scientifiques en souffre.

Par ailleurs, il faut déplorer que la signature CRJ ne parvienne pas à s'imposer dans l'ensemble des travaux et manifestations des membres de l'unité.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'organisation de l'unité, assez classique si l'on excepte la direction bicéphale, permet un fonctionnement apaisé – d'autant que les ressources humaines comme financières sont, pour l'instant, suffisantes.

La direction de l'unité déploie des efforts significatifs pour assurer l'animation scientifique de l'unité.

Il reste toutefois des marges de progression pour consolider le sentiment et l'expression d'appartenance à l'unité, alors que la désignation de responsables d'axes suscite de très fortes – et compréhensibles - réserves.

CRITÈRE 3 : PROJET ET STRATÉGIE À CINQ ANS DE L'UNITÉ

	Objectifs	Réalisations attendues (si possible chiffrées)
Critère 1 : PRODUITS ET ACTIVITÉS DE LA RECHERCHE		
Production de connaissances et activités concourant au rayonnement et à l'attractivité scientifiques		
<p>Journaux / revues Ouvrages Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche Produits et outils informatiques Développements instrumentaux et méthodologiques Autres produits propres à une discipline Activités éditoriales Activités d'évaluation Contrats de recherche financés par des institutions publiques ou caritatives Accueil de post-doctorants et de chercheurs Indices de reconnaissance</p>	<p>Positionner le CRJ parmi les plus grands centres de recherche juridique généralistes en France. Renforcer la visibilité de ses axes.</p>	<p>Accentuer le travail de production scientifique, développer le "label CRJ" pour chacune des activités du laboratoire. Développer la politique d'accueil des post-doctorants. Affirmer la collection "Droit et action publique" aux PUG comme la collection du CRJ.</p>
Interaction avec l'environnement, impacts sur l'économie, la société, la culture, la santé		
<p>Brevets, licences et déclarations d'invention Interactions avec les acteurs socio-économiques Activités d'expertise scientifique Actions vers le grand public</p>	<p>Poursuivre le travail de vulgarisation en direction du grand public. Renforcer encore les liens avec les professionnels du droit (barreau, Cour d'appel, école de la magistrature).</p>	<p>Conférences citoyennes et activités d'expertise. Multiplication des coopérations avec les professionnels du droit.</p>
Implication dans la formation par la recherche		
<p>Produits des activités pédagogiques et didactiques Productions scientifiques (articles, ouvrages, etc.) issues de thèses Formation (HDR, doctorants, etc.)</p>	<p>Augmenter le nombre de titulaires d'HDR, avec une politique incitative. Diversifier les modes de financement des thèses</p>	<p>5 HDR minimum soutenues dans les 5 prochaines années. 8 financements de thèses par Cifre ou par des contrats de recherche</p>

Critère 2 : ORGANISATION ET VIE DE L'UNITÉ		
Pilotage, animation et organisation Parité Intégrité scientifique Hygiène et sécurité Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux Propriété intellectuelle et intelligence économique	Mieux faire vivre chacun des axes de recherche Renforcer la parité dans les instances décisionnelles Poursuivre la sensibilisation à l'intégrité scientifique	Désigner des responsables d'axes Imposer la parité au Conseil de labo et à la Direction Mettre en place une formation dédiée à l'intégrité scientifique

Points forts et possibilités liées au contexte

Le projet, rédigé avant le changement de direction, s'inscrit dans la continuité des réalisations passées – et de la mutation de l'unité opérée au cours du précédent contrat. Partant, il apparaît raisonnable car réalisable par une unité aux effectifs importants et aux compétences riches et diversifiées.

Le projet illustre la qualité du diagnostic porté par la direction actuelle dans le dossier d'autoévaluation sur les forces, à consolider, et les faiblesses, à pallier – s'agissant en particulier du développement du « label » CRJ afin d'améliorer la visibilité de l'unité ou de l'association plus systématique des jeunes chercheurs à ses activités.

L'ambition d'internationalisation de la recherche par la sollicitation de l'ensemble des chercheurs invités apparaît pertinente.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité persiste dans le choix de ne pas désigner de responsables d'axe quand le tableau synthétique relatif au projet fixe comme réalisation attendue la désignation de tels responsables. La visite a permis de dissiper cette ambiguïté : malgré des opinions discordantes, la désignation de responsables d'axes n'est pas d'actualité – de sorte que l'objectif posé d'une réunion mensuelle par axe ne semble guère réaliste ou même pertinent.

A l'issue de la visite, le comité d'experts n'est pas convaincu que le niveau des axes soit celui à privilégier pour développer la vie collective, d'autant que la direction du CRJ soutient que les axes ont vocation à s'adapter aux recherches effectivement développées en son sein.

En termes d'objets scientifiques, le projet n'ouvre guère de nouvelles perspectives. Mais il s'agit probablement moins d'une carence que du choix assumé de laisser les projets scientifiques venir de la base. On s'attendrait tout de même à ce que la direction de l'unité porte quelques projets fédérateurs qui permettent de mutualiser des forces dans le cadre de combinaisons inédites.

Sur le plan stratégique, on peut se demander si l'ambition d'accroître la visibilité de l'unité, y compris à l'international, est congruent avec la perspective de faire de la collection « Droit et action publique » aux PUG la collection du CRJ ...

Appréciation sur le projet et la stratégie à cinq ans de l'unité

Le projet illustre parfaitement la situation actuelle du CRJ. Au cours de la période d'évaluation, l'unité, enrichie de nombreux membres, a su mettre en place une gouvernance et une structuration efficaces et respectueuses de chacun, tout en accompagnant avec succès les membres de l'unité dans la politique de contractualisation de la recherche voulue par la tutelle.

S'il est normal que, dans ce contexte, la continuité soit le maître-mot, de nouvelles initiatives seront nécessaires pour que la dynamique persiste.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

A – Recommandations concernant les produits et activités de la recherche de l'unité

Le comité d'experts incite naturellement l'unité à persister dans son effort de contractualisation de la recherche, nécessaire à la visibilité de l'unité au sein d'une Université nouvelle marquée par la culture de la recherche sur contrat.

Le comité a discuté de l'intérêt qu'il y aurait à pratiquer le dépôt des articles *in extenso* sur HAL – vecteur de visibilité internationale conforme, du reste, à l'engagement de l'Université Grenoble-Alpes dans la démarche *open science*. Il engage l'unité à engager une réflexion sur ce point. Les membres de l'unité bénéficient au demeurant du soutien administratif nécessaire pour les accompagner dans cette démarche.

B – Recommandations concernant l'organisation et la vie de l'unité

Le comité d'experts invite la nouvelle direction de l'unité à prolonger les efforts déployés par la direction précédente pour asseoir l'identité du CRJ et accroître le sentiment d'appartenance à l'unité.

A cet égard, deux leviers principaux semblent devoir être actionnés.

D'une part, la politique de signature de l'unité devrait être réaffirmée – le cas échéant en conditionnant tout soutien financier à l'affichage et à la signature « CRJ » en lieu et place de tous autres.

D'autre part, il conviendra d'être attentif à associer les doctorants aux projets et manifestations scientifiques de l'unité : en l'état, cette association semble à géométrie très variable, et fonction de l'identité du directeur de thèse, du porteur du projet ou de l'axe (ou ancien « groupe ») de rattachement.

La direction pourrait impulser une politique unitaire à l'égard de l'ensemble des doctorants. Conditionner le soutien financier à une manifestation ou une publication à la participation d'un doctorant de l'unité pourrait être envisagé. En toute hypothèse, un effort devra être déployé pour associer les doctorants non financés à la vie de l'unité, de laquelle ils semblent, en l'état, très éloignés.

La réunion au sein d'une même structure de recherche d'enseignants-chercheurs relevant des sections 01 et 02 du CNU demeurant un phénomène minoritaire dans le paysage français de la recherche, elle pourrait être mieux valorisée par une incitation, portée par la direction de l'unité, à associer dans tout projet ou manifestation soutenus par le CRJ au moins un chercheur ou une chercheuse relevant d'une autre section que le porteur du projet ou l'organisateur principal de la manifestation.

C – Recommandations concernant le projet et la stratégie à cinq ans de l'unité

Le comité d'experts estime nécessaire, pour que l'unité ne soit pas perçue comme une simple agence de (très utiles) moyens, que la direction porte des initiatives scientifiques propres : s'il ne s'agit pas de remettre en cause le fonctionnement « bottom-up » qui caractérise le CRJ, il conviendrait de le compléter par des actions qui illustrent l'intérêt scientifique du regroupement dans une même unité de compétences et profils aussi divers.

L'expérience du CRJ a montré qu'il semble difficile de fédérer les forces autour de thématiques de fond. En revanche, la mise en place d'un séminaire annuel construit autour de questions de méthode ou de sources correspondrait à la vocation généraliste de l'unité et permettrait également de mobiliser les doctorants. Par exemple, eu égard au « tournant empirique » que prennent plusieurs membres de l'unité, la construction d'un séminaire annuel autour des méthodes quantitatives en droit pourrait tout à la fois permettre de valoriser l'expérience acquise au sein de l'unité et susciter de nouvelles vocations. Le choix des thèmes d'un tel séminaire serait un acte de pilotage scientifique de nature à nourrir l'identité de l'unité mais respectueux de l'attachement très fort exprimé au cours de la visite à l'accompagnement des initiatives individuelles.

La direction de l'unité devra par ailleurs anticiper les évolutions qu'impliquent les modifications récentes du périmètre de l'Université, en particulier avec l'intégration de l'Institut d'études politiques. Si l'on peut y voir un risque, il faut aussi souligner l'intérêt que pourraient constituer, en particulier en termes méthodologiques, des collaborations renforcées, notamment avec le laboratoire PACTE, par exemple en matière d'urbanisme ou d'environnement.

ANALYSE THÈME PAR THÈME

THÈME 1

Justice et libertés

NOM DU RESPONSABLE DU THÈME 1

Les thèmes ne sont pas organisés autour d'un porteur.

DOMAINE D'ACTIVITÉ DU THÈME 1

Le thème « Justice et libertés » a un périmètre très vaste regroupant des matières relevant du droit interne et international, privé et public. Il s'organise autour de la thématique de la promotion des libertés individuelles et de leurs restrictions afin d'assurer la cohésion sociale, ainsi que de l'étude des missions du juge et des modalités de sa prise de décision. La cohérence de l'axe s'organise autour de l'approche contentieuse de la matière. Le thème fédère notamment les travaux relevant du droit pénal, du droit interne et international de la famille, des droits et libertés fondamentaux et du droit du travail.

EFFECTIFS DU THÈME 1

TH1 : Axe Justice et Libertés		
Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	12	
Maîtres de conférences et assimilés	25	
Directeurs de recherche et assimilés		
Chargés de recherche et assimilés		
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...		
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur		
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...		
Sous-total personnels permanents en activité	37	
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres		
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
<i>Doctorants</i>	33	
Autres personnels non titulaires		
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres		
Total personnels	70	

Avis global sur le thème 1

Le thème réunit 37 enseignants-chercheurs– soit plus de la moitié des effectifs de l'unité.

Conçu au départ dans une perspective scientifique mais également utilitaire, afin de fédérer les collègues privatistes et publicistes de l'unité, le thème reposait initialement sur l'étude des relations entre, d'une part, l'objectif de promotion des libertés individuelles et, d'autre part, les politiques de restriction de celles-ci en vue d'assurer la paix sociale. Le thème a ensuite été élargi afin d'inclure une perspective juridictionnelle globale, ce qui permet de réfléchir sur les missions du juge et ses modalités de prise de décision. Le caractère très vaste de cet axe peut rendre l'identification de sa cohérence difficile (en particulier, l'intégration d'un colloque relatif au droit des contrats spéciaux dans ce thème peut surprendre...) ; toutefois, cette cohérence prend corps par l'approche contentieuse du thème retenu. Du reste, le choix fait de laisser la recherche libre de s'orienter dans différentes directions, réussit à l'unité et à ses membres.

La production scientifique est en effet très importante et de qualité dans de nombreux domaines du droit (droit interne et international de la famille, droit pénal, droit de l'union européenne, etc...). Ainsi on relève, notamment, la publication de près de 200 articles scientifiques sur la période et de près de 300 commentaires d'arrêt et notes, dans des revues de premier plan (JCP, RTDH, Droit de la famille, Droit administratif, etc...), de plus d'une dizaine de monographies et de près de deux-cents chapitres d'ouvrages, souvent publiés chez des éditeurs de renom (LexisNexis, PUF (coll. « Thémis »), Pedone, LGDJ...). Par ailleurs, les chroniques à la RTDH et la RDLF permettent de renforcer la dynamique interne du thème en accueillant les contributions de plusieurs enseignants-chercheurs de spécialités très diverses.

Par ailleurs, le thème Justice et Libertés contribue activement à l'une des forces de l'unité, à savoir la recherche sur contrats : contrats avec le GIP mission de recherche « Droit et justice » portant sur la barémisation de la justice, d'une part, la motivation des peines correctionnelles, d'autre part ; contrat avec l'Ecole nationale de la magistrature et cofinancement de l>IDEX sur le raisonnement probatoire des juges ; contrat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MIDELCA) sur l'étude du lien entre consommation d'alcool et de stupéfiants et atteintes à l'intégrité physique et son appréhension par les acteurs judiciaires ; chaire Jean Monnet « Promotion et diffusion d'une culture de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ». Ces différents contrats fournissent des ressources propres non négligeables (de l'ordre de 20 000 euros/an en moyenne).

L'axe est également très actif dans l'organisation de manifestations scientifiques dans les différents champs du droit regroupés dans l'axe, et ce de manière régulière (27 sur la période), dont certaines donnent lieu à publication (12).

Les chercheurs investis dans le thème établissent également des partenariats avec les acteurs locaux, notamment judiciaires. La médiation scientifique vers le public le plus large est assurée à travers des « conférences citoyennes » (dont le nombre devrait se multiplier dans le cadre de la chaire Jean Monnet).

Concernant la formation par la recherche, de nombreux masters sont adossés à l'axe Justice et Libertés, contribuant à l'incarnation de la formation par la recherche.

S'agissant des doctorants, il faut relever que 12 thèses ont été soutenues, ce qui pourrait être amélioré. Toutefois, le nombre de doctorants bénéficiant d'un financement institutionnel est faible. Par ailleurs, il semble y avoir un déséquilibre entre le droit privé et le droit public en termes de nombre de doctorants. Les doctorants sont associés aux activités de recherche de l'unité, notamment les colloques, publications collectives (par exemple, dans l'ouvrage *Les mutations contemporaines du droit de la famille*) et contrats de recherche (par exemple, sur la barémisation de la justice) et certains d'entre eux ont bénéficié de soutien financier afin de réaliser un séjour à l'étranger.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'activité de production est soutenue.

Le thème peut s'appuyer sur des enseignants-chercheurs qui bénéficient d'une expertise indéniable dans leur domaine de spécialité, ce qui constitue un atout considérable. L'obtention de contrats de recherche est à la fois l'indice de leur crédibilité dans les champs concernés et un vecteur du développement de leur visibilité.

La réunion d'enseignants-chercheurs d'horizons très divers permet de croiser les regards sur des thématiques intéressantes toute la communauté des juristes.

Les enseignants-chercheurs membres de l'axe ont su se positionner de manière stratégique sur des problématiques très actuelles et porteuses, liées notamment à l'évolution des pratiques (par exemple relatives à la décision juridictionnelle à l'heure du numérique et des algorithmes).

La recherche se nourrit des liens noués avec les professionnels du droit – en particulier juridictions et barreaux – ce qui lui confère une double dimension, théorique et pratique (notamment, étude des pratiques juridictionnelles des deux cours d'appel de Grenoble et de Chambéry).

Points faibles, risques liés au contexte et recommandations adressées au thème 1

Le thème apparaît si général qu'il est peu différenciant ; mais sa généralité même permet que se développent en son sein des collaborations véritables entre chercheurs de disciplines différentes.

On relève un déséquilibre entre les thèses de droit privé et les thèses de droit public – aucune n'ayant été soutenue au sein de ce thème après 2015.

Un point pouvant être amélioré réside dans le nombre assez réduit de publications en langue étrangère, qui limite la possibilité de rayonnement international. Pourtant, les recherches en droit international privé et droits européens s'y prêtent particulièrement.

THÈME 2

Innovations

NOM DU RESPONSABLE DU THÈME 2

Les thèmes ne sont pas organisés autour d'un porteur.

DOMAINE D'ACTIVITÉ DU THÈME 2

Le thème « Innovations » regroupe des enseignants-chercheurs de toutes les spécialités autour de l'analyse des questions juridiques posées par l'application de nouvelles théories ou de nouvelles technologies.

Il comprend un pôle consacré à la propriété intellectuelle auquel s'adjoignent les thématiques « science et droit » et « droit de l'environnement », notamment.

EFFECTIFS DU THÈME 2

Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	3	
Maîtres de conférences et assimilés	11	
Directeurs de recherche et assimilés		
Chargés de recherche et assimilés		
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...		
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur		
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...		
Sous-total personnels permanents en activité	14	
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres		
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
<i>Doctorants</i>	22	
Autres personnels non titulaires		
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres		
Total personnels	36	

Avis global sur le thème 2

Le thème « Innovations » regroupe 14 enseignants-chercheurs.

Le thème accueille la thématique « propriété intellectuelle » qui était portée par une unité de recherche autonome, le Centre universitaire d'études et de recherche sur la propriété intellectuelle (CUERPI), qui a rejoint le CRJ en 2007. A travers le CRJ, l'Université de Grenoble est parfaitement identifiée dans le champ pour compter parmi les plus grands spécialistes de la matière (une promotion par la voie de l'article 46-1 a d'ailleurs été obtenue par un membre de l'unité).

Du reste, son rayonnement s'illustre par le fait que deux enseignants-chercheurs d'un autre établissement ont fait le choix de se rattacher au CRJ et d'y développer leurs recherches.

Loin de se replier sur ce domaine d'excellence, le thème a su défricher de nouveaux champs de recherche pour s'emparer de nouveaux défis et de nouveaux enjeux.

Un nouvel axe a vu le jour, articulé autour de la problématique « science et droit », englobant notamment tous les questionnements liés à la recherche, de la technique contractuelle impliquée par les contrats de recherche à sa valorisation. Le CRJ apparaît à cet égard comme pionnier : il s'agit là d'une thématique extrêmement originale au sein de la recherche juridique française.

Un troisième axe se développe au sein du thème, autour des rapports que nouent droit de l'environnement et innovation. La thématique est abordée dans une approche transnationale et pluridisciplinaire à travers des collaborations nouées avec des politistes et des anthropologues notamment, très originales au sein de la recherche juridique. Ces collaborations ont donné naissance à un projet de recherche important, Bioculturalis, relatif aux protocoles bioculturels communautaires (PBC) qui a généré un financement élevé de la part de l'ANR.

De manière générale, le succès du thème auprès de l'ANR est tout à fait remarquable puisque trois financements ont été obtenus de l'agence au cours de la période évaluée, auquel s'ajoute un financement par le GIP mission de recherche « Droit et justice » sur les *smart contracts*.

Les recherches donnent lieu à des ouvrages collectifs (une vingtaine) comme individuels (une douzaine), à une centaine d'articles de revue et à de nombreuses manifestations scientifiques, dont au moins un colloque chaque année en droit de la propriété intellectuelle. Cinq thèses ont été soutenues au cours de la période évaluée.

Points forts et possibilités liées au contexte

Bien que l'effectif du thème soit plus réduit que celui des deux autres, l'activité développée est intense.

Le thème est le creuset de recherches particulièrement originales dans le champ, à la fois quant aux objets étudiés et aux collaborations nouées.

Des thématiques classiques font l'objet de questionnements renouvelés. L'unité se saisit de l'évolution des pratiques professionnelles et des techniques (dans le champ de la biologie ou du numérique - *smarts contracts*, *blockchain* -, notamment) pour développer une recherche innovante qui répond aux attentes du monde économique. Par son positionnement très original, l'unité répond à une demande sociale forte ; son apport est, partant, capital pour la science juridique dans son ensemble.

Les importants financements obtenus sont la source à la fois de ressources propres significatives et d'une très grande visibilité dans le champ.

Points faibles, risques liés au contexte et recommandations adressées au thème 2

La dénomination du thème, « Innovations », peut sembler excessivement large car vague.

La diffusion des méthodes mobilisées au sein du thème à l'ensemble de l'unité devrait être accrue – en particulier s'agissant de l'interdisciplinarité. La dynamique collective au sein du thème est par ailleurs très incertaine : les trois axes principaux du thème semblent se développer de manière autonome.

Surtout, la persistance du recours à la « marque » CUERPI, dans la signature des publications ou la politique de communication autour des manifestations, nuit à la visibilité de l'unité. De manière significative, le dossier d'autoévaluation fait d'ailleurs état d'une « équipe » à propos des spécialistes de la propriété intellectuelle et la visite a pu confirmer que la thématique revendique une importante autonomie au sein de l'unité. En somme, l'intégration des spécialistes de droit de la propriété intellectuelle au sein du thème comme de l'unité en général est à parfaire.

THÈME 3

Action publique et Territoires

NOM DU RESPONSABLE DU THÈME 3

Les thèmes ne sont pas organisés autour d'un porteur.

DOMAINE D'ACTIVITÉ DU THÈME 3

Le thème « Action publique et territoires » est centré sur le droit des collectivités territoriales ; il intègre également le droit public économique et le droit électoral. Y sont par ailleurs rattachées les productions relevant du droit administratif général, du droit constitutionnel et du droit international public.

EFFECTIFS DU THÈME 3

Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	9	
Maîtres de conférences et assimilés	18	
Directeurs de recherche et assimilés		
Chargés de recherche et assimilés		
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...		
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur		
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...		
Sous-total personnels permanents en activité	17	
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres		
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)		
<i>Doctorants</i>	24	
Autres personnels non titulaires		
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres		
Total personnels	41	

Avis global sur le thème 3

17 enseignants chercheurs se rattachent à ce thème.

Le thème « Action publique et territoires », centré sur le droit des collectivités territoriales et appuyé sur le droit public économique et le droit électoral, est cohérent.

Il est ancré dans une solide tradition grenobloise de plusieurs décennies en droit public et réunit une vingtaine d'enseignants-chercheurs dotés d'une réelle compétence de spécialité.

Les sous-thèmes abordés sont d'une grande pertinence. Ils sont en lien avec l'actualité juridique, comme le changement climatique, la question catalane, le nouveau découpage régional. Mais le thème sait aussi se saisir de sujets plus fondamentaux, comme le rapport des élus à l'argent ou les discontinuités territoriales. Il illustre une recherche vivante et innovante ainsi qu'en témoigne le projet pluridisciplinaire STRAFPACC.

Cet axe de recherches profite de l'activité de chercheurs de renom, visibles nationalement et parfaitement intégrés dans des réseaux de chercheurs nationaux (AFDA, Grate...).

Enfin la participation à un contrat ANR est un atout.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le principal point fort de cet axe est la production scientifique soutenue.

Elle est animée par six colloques et six autres manifestations. Elle aboutit à plus de 200 articles produits dans des revues à comité de lecture, 22 publications considérées comme significatives, parmi lesquelles huit ouvrages collectifs et quatre ouvrages individuels.

Elle est aussi de grande qualité, tant par la manière de traiter les sujets saillants dans un champ, le droit des collectivités territoriales, soumis à de très nombreuses réformes et tensions, que par la capacité à rendre visible cette production par des entreprises éditoriales de grande ampleur, utiles et originales.

Elle dépasse l'ancienne préoccupation du territoire inaugurée à Grenoble il y a quarante ans et en renforce la teneur proprement juridique.

Un autre point fort est l'insertion de cette recherche dans son environnement immédiat : thématiques adaptées comme celle de la montagne, qui amène à traiter du domaine public et des contrats publics, du tourisme, de l'environnement. Elle s'appuie par ailleurs sur la montée en puissance d'une véritable expertise en droit public et pénal des élections, de l'information et du statut des élus.

Le nombre de docteurs est appréciable puisque 13 thèses ont été soutenues depuis 2014.

Enfin, on peut souligner le caractère proactif de l'équipe qui a proposé plusieurs projets à l'ANR. Même s'ils n'ont pas été retenus, ils sont la marque d'une réelle dynamique.

Points faibles, risques liés au contexte et recommandations adressées au thème 3

Aucun point ne peut être considéré comme véritablement faible, même si l'on peut regretter le nombre limité de thèses soutenues portant spécifiquement sur un sujet relevant de cet axe. Seules cinq portent directement sur les thèmes concernés par l'axe. Les huit autres, donc la majorité, sont hors champ.

Il existe cependant un risque, face à la complexification excessive de la matière constatée depuis vingt ans, d'adopter par nécessité une attitude suiviste par rapport aux réformes et de devoir traiter des sujets spécialisés à l'extrême sans pouvoir mener une recherche au long cours sur l'évolution globale de la matière. Or l'unité est sans doute la plus grosse à travailler sur le droit des collectivités territoriales en France et ne doit pas perdre de vue son caractère moteur dans ce domaine.

Les échanges avec les universités étrangères sur ces champs de recherche sont réels et déterminants, il conviendrait de les mettre en valeur.

On peut enfin souhaiter un travail plus collaboratif qui permettrait un échange accru entre les chercheurs.

DÉROULEMENT DE LA VISITE

DATE(S) DE LA VISITE

Début : 7 Janvier 2020 9h

Fin : 7 janvier 2020 17h30

LIEU(X) DE LA VISITE

Institution :

CRJ - Aile B - 1133 Rue des résidences - 384000 Saint-Martin d'Hères
salle Gustave Peiser (salle de conférence) au premier étage de la faculté de droit

DÉROULEMENT OU PROGRAMME DE VISITE

9h-9h30 : Réunion du comité à huis clos (préparation de la journée)

- 9h30-10h : Réunion du comité avec la direction de l'Unité (Nicolas Kada et Michel Farge pour la direction sortante ; Ingrid Maria et Romain Tinière pour la nouvelle direction)
- 10h-10h30 : Réunion du comité à huis clos avec les personnels d'appui à la recherche
- 10h30-12h15 : Réunion plénière ouverte à tous les membres du laboratoire (rapide présentation du bilan et du projet/ réponses aux questions adressées en amont de la visite par le comité/ discussion avec les membres du comité).
- 12h15- 13h30 : Pause-déjeuner sur place.
- 13h30-14h : Entretien avec Thierry Ménissier, Vice président recherche SHS à l'UGA
- 14h-15h : Réunion du comité à huis clos avec les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'unité (sans la direction).
- 15h-16h: Réunion du comité à huis clos avec les doctorants (et éventuellement jeunes docteurs) de l'unité.
- 16h-16h30 : Réunion finale du comité avec la direction de l'unité
- 16h30-17h30 : Réunion du comité à huis-clos (préparation du rapport).

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

A raison des grèves nationales des services de transport, trois experts siégeaient par visioconférence : Marie Christine Sordino et Ludovic Sposito depuis l'Université de Montpellier
Peggy Duoulombier depuis l'université de Strasbourg

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

